



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prénouvellon, Membrolles,
Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON 3, rue des Ecoles – 41240 BEAUCE LA ROMAINE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du 18 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit mai à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Steven YVON, Président du Syndicat.

Date de convocation : 4 mai 2026

Présents titulaires :

- Pour la commune de Beauce la Romaine : Steven YVON, Jérôme SÉJOURNÉ, Lucile SICARD
- Pour la commune de Charsonville : Bruno VIVIER, Géraud CONTANCEAU, Philippine ALLARD

Présents suppléants, votants : Frédéric WINNE, Éric GALLO,

Titulaires excusés : Aurélien PROVOST, Pascal BOURDEL, Lionel CLAUDE

Secrétaire de séance Lucile SICARD

Délibération n°
2026-16

Nombre de
membres :

En exercice :
9

Qui ont pris part à la
délibération :
8

OBJET : fongibilité des crédits
Annule et remplace la délibération 2026-02

Le Comité Syndical

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2026, les dépenses imprévues sont supprimées.

Afin de permettre un assouplissement budgétaire, la fongibilité des crédits permet à l'assemblée délibérante d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section dans la limite de 7,5% des dépenses réelles.

Considérant que pour le SIAEP, la limite, pour le BP 2026 est de :

- 26 569.96€ en fonctionnement
- 57 956.58€ en investissement

Délibère

Article 1 : Le Comité Syndical approuve la fongibilité des crédits à hauteur de 7.5% en fonctionnement et en investissement



Syndicat intercommunal d'adduction d'eau de Prénouvellon, Membrolles,
Tripleville, Charsonville, Verdes, Ouzouer le Marché

Article 2 : Vote : pour : 8 contre : 0 abstention : 0

La secrétaire de séance



Le Président

